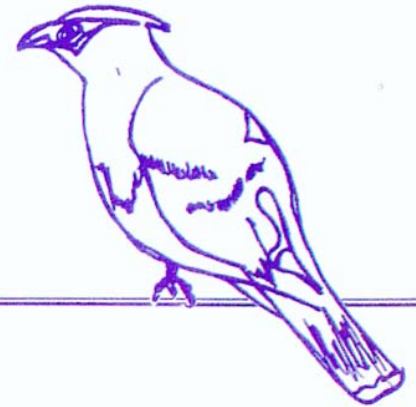




Le Jaseur du Lac



Volume 20, numéro 2

Décembre 2005

LE CLUB NAUTIQUE : ON RÉNOVE!!



Le bâtiment principal a été déplacé dans le chemin du Club Nautique afin de creuser des fondations.

Vue du lac montrant les anciens pilotis de béton sous le Club.

Des poutres en acier ont été installées sous le Club pour le déplacer.



TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du maire
2. Rapport du maire
3. Message de la secrétaire-trésorière
4. Conseiller du District no # 1 : Alain Royer
5. Les Loisirs – Conseillère Hélène D. Michaud
6. Message de l’inspecteur municipal
7. Service de transport adapté
8. Nouvelles de l’APPELS et formulaire d’inscription
9. Mot du commodore – Association nautique du Lac-Sergent
10. Association nautique du Lac-Sergent – Offres d’emplois
11. Offre d’emplois saisonnier – Ville de Lac-Sergent
12. Changements à l’horaire de la collecte des ordures et du recyclage



Prévention suicide : 1-866-APPELLE



Lac Sergent

MOT DU MAIRE



Chères sergentoises,
Chers sergentois,

À l'occasion de ce premier contact écrit avec l'ensemble de la population de Ville de Lac-Sergent, je désire d'abord vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée lors de la récente élection municipale.

Avec le taux de participation le plus élevé de la MRC de Portneuf, soit 83%, la preuve est faite de l'intérêt des citoyennes et citoyens de notre ville pour leur démocratie municipale. Vous avez parlé lors de ce scrutin et fait des choix que les membres du Conseil municipal ne peuvent ignorer.

Le premier exercice important du nouveau Conseil est la préparation du budget 2006. Les besoins sont grands, mais nous devons garder à l'esprit la capacité de payer de nos contribuables. C'est ainsi que la réalisation de projets qui nous tiennent à cœur devra être échelonnée sur quelques exercices financiers.

La rénovation de notre Centre communautaire et la tenue de la compétition du Cloverleaf se veulent des projets rassembleurs et qui feront notre fierté.

Durant notre mandat, et ainsi que nous l'avons affirmé lors de la campagne électorale, il n'y aura qu'une seule grande priorité dans notre ville : la qualité des eaux du lac. L'APPELS a sérieusement tiré la sonnette d'alarme à ce sujet et nous ne pouvons plus ignorer l'urgence d'agir. Des réunions seront tenues rapidement au début de l'été pour vous faire des propositions et tenter de dégager des consensus sur les actions à prendre.

Par ailleurs, les règlements d'urbanisme ont été au cœur des enjeux de la dernière campagne électorale. Nous entendons procéder à une révision en profondeur de ceux-ci afin de les actualiser, notamment à l'égard du nouveau schéma d'aménagement de la MRC.

D'ici là, tous les membres du Conseil municipal et le personnel de notre ville se joignent à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël et une année 2006 remplie de joie, de bonheur et surtout de santé.

À bientôt

DENIS RACINE
Maire

RAPPORT DU MAIRE

En vertu de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire doit, au moins 4 semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

États financiers 2004

Le rapport financier déposé à la séance ordinaire du conseil municipal le 19 mars 2005 montre des revenus, dépenses et immobilisations comme suit :

- Revenus	554,827 \$	
- Dépenses	517,063 \$	
- Rembours. en capital	1,798 \$	(dette, entente incendie St-Raymond)
- Immobilisations	135,179 \$	(chemins et barrage)
	=====	
- Surplus (déficit)	37,764 \$	
- Surplus accumulé affecté	(5,000)\$	
- Surplus de l'exercice	32,764 \$	

Bilan au 31 décembre 2004

Le bilan au 31 décembre 2004 montre un surplus accumulé de 32,764 \$.

Engagement de crédits

La ville est liée par des contrats et engagements qui se détaillent comme suit :

	2005	2006
- Enlèvement de la neige	33,400 \$	39,000 \$
- Cueillette des ordures + recyclages	12,345 \$	13,842 \$
- Site d'enfouissement	2,955 \$	2,955 \$
- Incendie	24,700 \$	29,300 \$
- MRC	26,623 \$	30,144 \$
- Sécurité publique	49,683 \$	55,419 \$

Le contrat pour le déneigement avec Raymond Robitaille Excavation Inc. a été renouvelé pour les trois prochaines années : 2005/2006 = \$ 39,000.00, 2006/2007 = \$ 41,000.00 et 2007/2008 = \$ 43,000.00. Pour la cueillette des ordures et matières recyclables, l'application du Plan de gestion sera en vigueur sur notre territoire à compter du 1^{er} janvier 2006 sous l'autorité de la nouvelle Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. Également, suivant l'acceptation d'une subvention de l'ordre de \$193,314., un contrat de \$253,500. plus les taxes a été octroyé à l'entrepreneur Les Constructions A. Carrier Inc. pour la rénovation du Centre communautaire.

Rapport du vérificateur

La vérification comptable par la firme Bédard, Guilbault confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Programme triennal d'immobilisations

Le dernier programme triennal d'immobilisations adopté le 18 décembre 2004 prévoyait des immobilisations de 350,000 \$ échelonnés comme suit :

2005 = 110,000 \$ 2006 = 120,000 \$ 2007 = 120,000 \$

Le programme de 2006, 2007 et 2008 sera déterminé à l'adoption du budget de 2006.

RAPPORT DU MAIRE (suite)

Le Conseil municipal concentre ses efforts sur les sujets suivants :

Qualité du lac – Nous voulons intensifier les efforts afin de maintenir la qualité du lac en combattant les déversements de phosphore et de nitrate, l'ensablement de certaines parties du lac de même que la multiplication de la myriophylle. À cette fin, nous appuierons les efforts de l'APPELS qui fera une étude intitulée « Les clans du bassin versant du Lac Sergent s'engagent vers le développement durable ». De plus, nous tiendrons des assemblées publiques d'information et poserons des gestes concrets afin de faire de cette lutte un consensus de l'ensemble des citoyens de Lac-Sergent. Enfin, nous construirons des trappes à sable dans certains affluents et fossés dont les eaux se déversent dans le lac.

Urbanisme – Suite à une signature de registre, le règlement 207 a été refusé dans trois des quinze zones d'urbanisme. Aussi, le Conseil abrogera le règlement 207 et modifiera les dispositions du règlement 206. De plus, le règlement concernant le comité consultatif d'urbanisme sera amendé afin de modifier la composition et le mandat du CCU. Le Conseil entend confier à cet organisme le mandat spécifique d'étudier et de proposer une révision en profondeur de nos règlements d'urbanisme de façon à les actualiser et les rendre conformes à la législation.

Club nautique – Ainsi que nous vous l'avons indiqué, nous avons entrepris cette semaine les travaux de rénovation du Club nautique. Nous souhaitons que ce projet soit rassembleur et que le Club nautique devienne véritablement le lieu de rencontre des citoyennes et citoyens de Lac-Sergent de tous âges. Nous sollicitons le bénévolat de nos citoyens afin de faire de la compétition du Clover Leaf, qui sera présentée chez-nous l'été prochain, un véritable succès.

Motoneiges – Cet hiver encore, la piste cyclable sera fermée aux motoneiges. Nous espérons que nous pourrions rapidement en venir à une solution pour avoir une piste de contournement pour ces véhicules et qui éliminera le bruit et les inconvénients qu'ont subis les résidents de Lac-Sergent dans le passé.

Chemins – Nous entendons procéder à l'asphaltage des rues de la Ville qui ne le sont pas au cours des quatre ans de notre mandat, sans oublier les réparations de nos voies existantes. Nos intentions seront traduites par les investissements requis au plan triennal d'immobilisations.

Situation financière 2005 – Au 31 octobre 2005, nous avons des recettes de 498 000 \$ sur un budget de 547 500 \$ et des dépenses de 437 200 \$ sur un budget de 547 300 \$. À cette date, le surplus s'élève donc à 60 835 \$. Par contre, nous n'anticipons qu'un léger surplus à la fin de l'année, car nous avons dû assumer des dépenses supplémentaires tels les frais reliés au changement d'inspecteur municipal, la réparation des chemins suite aux inondations et l'achat d'outils. Soulignons enfin que la Ville de Lac-Sergent n'a aucune dette.

Rémunération du Conseil – La rémunération du maire est de 3 960 \$ par année et les conseillères et conseillers reçoivent 1 320 \$ par année. De plus, le maire ou son représentant reçoit un montant de 128,84 \$ de la MRC pour chaque réunion du Conseil des représentants lesquelles se tiennent habituellement deux fois par mois. De plus, le conseiller représentant la Ville de Lac-Sergent reçoit une allocation de 81,92 \$ pour chaque réunion de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles. Le tiers de ces rémunérations est non imposable et sert d'allocation de dépenses.

La rémunération des membres du Conseil est fixée par le règlement #103 qui prévoit que celle-ci est indexée selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistiques Canada. Toutefois, pour une raison que nous ignorons, ces ajustements n'ont pas été faits depuis plusieurs années. Le nouveau Conseil devra régler cette situation en appliquant le règlement 103.

19 novembre 2005

Denis Racine, maire

Message de la Secrétaire-trésorière

« De la *broue* dans le toupet ! »

J'ai toujours trouvé drôle cette expression et aujourd'hui, j'estime quelle qualifie bien la période été-automne que je viens de passer à la ville...

Depuis le 25 novembre 2005, ça fait trois ans que je suis à l'emploi de la Ville de Lac-Sergent et je n'ai jamais autant appris que durant les derniers mois! Le travail que représente la logistique des **élections** que l'on a tenues cet automne est colossal pour une petite ville comme la nôtre. Heureusement, tout s'est finalement bien déroulé, et ce, en bonne partie grâce au personnel électoral qui a fait preuve de grand professionnalisme lors des deux jours de votation. À chacun d'eux, je leur dis Merci !

Avec **83%** de taux de participation aux élections 2005, les enjeux semblaient grands! La lutte a été chaude pratiquement partout. Je félicite les élus(es) et je suis heureuse aujourd'hui de travailler avec ce nouveau Conseil municipal pour quatre ans :

M. Denis Racine, Maire, et les Conseillers et Conseillères : M. Alain Royer, Mme Hélène D. Michaud, Mme Johanne Tremblay-Côté et M. François Garon.

Une autre adaptation est survenue plutôt cet été. **M. Daniel Bédard** a quitté son poste d'inspecteur municipal. **C'est maintenant M. Stéphane Gauthier** qui tiendra la barre à ce poste. À M. Bédard, je le remercie pour son aide et lui souhaite bonne chance ! À M. Gauthier, je lui souhaite la bienvenue et espère que nous continuerons à développer une bonne relation en travaillant en étroite collaboration.

Voici l'horaire des séances ordinaires du Conseil municipal :

L'hiver

D'octobre à avril : 3^e samedi du mois à 10h00 au Centre Plein-air 4 saisons

L'été

De mai à septembre: 3^e lundi du mois à 19h30 au Centre Plein-air 4 saisons (mais au Club Nautique en juillet et août)

Séance d'adoption du budget 2006 : Samedi le 17 décembre 2005 à 14h00

Heures d'ouverture du bureau municipal : Lundi au jeudi de 9h00 à 16h30

À NOTER : Plusieurs comptes de **TAXES** et de vidange de fosse sont en **RETARD!** Dès le début de l'an prochain, l'administration devra prendre des mesures légales dans certains dossiers. Si vous pouvez offrir des ententes de paiement, c'est le temps!

FERMÉ

**Veillez noter que le bureau municipal sera fermé dans le temps des fêtes:
Du 20 décembre 2005 jusqu'au 2 janvier 2006 (messages sur boîte vocale pris)
Nous serons de retour mardi le 3 janvier 2006 à 9h00**

Je vous souhaite à tous, Sergentoises et Sergentois, un heureux temps des fêtes !

Julie Auclair, Secrétaire-trésorière

Cher (es) citoyenne, citoyen

En premier lieu, je tiens à profiter de l'occasion pour remercier chacun des membres de mon équipe lors de la campagne sans leur appui inconditionnelle celle-ci n'aurait pas été un si grand succès.

J'ai énormément apprécié cette campagne car elle m'a permis de rencontrer les gens de mon district et leur préoccupation en ce qui a trait à la santé de notre lac, ainsi leur insatisfaction sur l'ancienne façon de fonctionner de la ville. Je veux profiter de l'occasion pour vous remercier de l'appui et de l'excellent têt de participation des gens de mon district no1 car 92 personnes sur une possibilité de 108 ont exercés leur droit de vote.

Comme nous l'avons mentionnés lors de notre programme électoral, beaucoup de travail nous attend au cours des quatre (4) prochaines années, et notre mission est de ramener l'harmonie et améliorer la communication et surtout l'écoute entre les citoyens et la ville. Pour ce faire cela commence en ce qui me concerne par une modification du règlement d'urbanisme afin de permettre aux citoyens qui le désirent de se faire entendre au CCU et des membres qui représente notre nouvelle orientation. La révision des règlements, et en autre en abrogeant le règlement 207 tant contesté par les citoyens (nes) et modifiant le 206 prévoyant les normes d'implantations particulières pour les garages privés isolés, les cabanons ainsi que les abris à bois, une motion a d'ailleurs été déposée à cette effet, lors de la réunion du conseil du 19 novembre dernier.

De plus les problèmes reliés au déneigement et le ramassage des ordures l'hivers, font également partie de nos préoccupations, nous tenterons de trouver des solutions et c'est pourquoi nous avons eu une rencontre M. Racine et moi avec le maire de Ste-Catherine M. Jacques Marcotte à ce sujet afin de réglé le tout une fois pour toute. Toutefois cela semble très complexe.

En ce qui a trait à la protection de notre lac, comme vous pourrez le constater au cours des prochains mois, beaucoup d'énergie sera déployée à fin de faire avancer la cause de la protection et la qualité de notre lac. Tous ensembles nous pourrons arriver à sauvegarder la qualité de l'eau de notre lac.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter mes vœux de bonheur, santé et de prospérité. Que cette période des fêtes soit remplie de joies les plus douces et que cet heureux temps dure toute l'année pour vous et les vôtres.

Alain Royer

District no 1

LOISIRS, ASSOCIATION NAUTIQUE ET CULTURE

Chères citoyennes et chers citoyens,

Les élections sont maintenant choses du passé et je désire vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée par votre appui, et ce, malgré toute la démagogie et la désinformation qui a malheureusement circulée tout au cours de l'été. Je m'engage donc à poursuivre mon implication et à défendre vos intérêts et ceux de l'ensemble de la communauté du Lac Sergent, dans le respect de la réglementation et selon les orientations de mon équipe et pour lesquelles vous m'avez réélue.

La responsabilité du dossier des Loisirs, de l'Association Nautique et de la Culture m'a été à nouveau confiée. À ce titre, je représenterai entre autres la Ville pour la mise en place des événements importants prévus pour 2006, soit la tenue des compétitions du Clover Leaf et les activités du 100^e anniversaire de la fondation de l'Association Nautique, ainsi que celles du 100^e anniversaire de la fondation de la Chapelle qui est prévu pour 2008.

Considérant que notre ville est composée d'environ un tiers de résidents et deux tiers de villégiateurs, les loisirs sont indispensables et dans la mesure du possible, le Conseil municipal répond favorablement aux besoins évoqués et travaille au fil des ans à améliorer les infrastructures disponibles pour les citoyens de tous âges, contribuant ainsi à l'accroissement du nombre d'inscriptions des jeunes et du taux de participation aux activités sociales.

Voici un bref état de situation relatif à certains dossiers :

➤ **Amélioration des fossés du Chemin du Club Nautique :**

À la demande de certains citoyens, nous évaluerons la possibilité de construire un fossé sur une autre partie du chemin, afin de solutionner la problématique de l'écoulement de l'eau qui se dirige actuellement dans des entrées privées et qui cause des dommages; il est à préciser toutefois que les entrées et les ponceaux sont toujours aux frais des propriétaires.

➤ **Rénovation du Club Nautique :**

Je suis fier de ma contribution à l'obtention de la subvention provinciale/fédérale de 193 314 \$, qui nous permet enfin de répondre au grand besoin des citoyens identifié depuis plus de vingt ans en rénovant le Club Nautique, et ce, sans dette et sans emprunt. Je désire également souligner la très grande implication de monsieur Guy Beaudoin, maire précédent et de monsieur Jean-Pierre Soucy, député libéral provincial du Comté de Portneuf, qui ont grandement participé à l'obtention de cette subvention; sans eux rien n'aurait été possible. Un grand merci.

La conférence de presse officialisant cette subvention a été tenue le 24 octobre dernier à la Base de plein air Quatre saisons, en présence de monsieur Jean-Pierre Soucy député, de monsieur Dennis Dawson sénateur libéral fédéral et de monsieur Guy Geaudoin maire. (voir les photos qui suivent)

Donc, la première phase des travaux a débutée le 17 novembre dernier et consiste à : déplacer le Club sur le chemin, creuser et construire les fondations, replacer le Club sur ses fondations, installer quatre portes de garage et fenêtres au sous-sol, aménager un escalier intérieur et des locaux au sous-sol, réaménager certains locaux au rez-de-chaussée, isoler et installer le chauffage au sous-sol. Cette phase devrait être terminée pour janvier et/ou au début de l'an 2006. (voir les photos qui suivent)

Dès le printemps, nous poursuivrons avec la deuxième phase, qui consiste à : installer une nouvelle installation septique avec fosse et champs d'épuration, installer des supports à canots au sous-sol, démolir la cabane à canots, construire une galerie extérieure et un escalier, aménager le terrain avec murets et trottoirs, finaliser le terrain avec de la pelouse, aménager les accès au Club et au terrain, terminer tous les travaux de finition extérieure du Club. Évidemment tous ces travaux devront être complétés pour le début juin, afin d'être en mesure de recevoir les jeunes pour la saison estivale.

➤ **Compétitions du Clover Leaf au Lac Sergent en 2006 et activités pour le 100^e anniversaire de la fondation de l'Association Nautique :**

La candidature du Lac Sergent fut officiellement retenue en juin 2005 par l'AQCKV, afin de tenir le Clover Leaf à l'été 2006; avec l'appui du Conseil municipal. Évidemment une grande logistique est à travailler par le comité qui a été formé, afin de tout mettre en place pour recevoir adéquatement cet événement d'envergure. De plus, des activités sont en préparation afin de souligner le 100^e anniversaire de la fondation de l'Association Nautique à l'été 2006 et un comité fut également formé à cette fin.

Je vous assure donc de la coopération de la Ville afin d'être en mesure de faire un grand succès de ces événements. À cette fin, il est prévu que les subventions accumulées du Pacte rural de la MRC de Portneuf des années 2003, 2004 et 2005, ainsi que la part de la Ville permettant de recevoir ces subventions, financeront ces deux événements majeurs.

Outre les dossiers concernant les loisirs, vous n'êtes pas sans savoir que l'année 2005 fut très importante relativement à toutes les actions posées par le Conseil municipal, entre autres : pour assurer une saine gestion de la Municipalité et de ses finances, améliorer le lac, l'environnement et la qualité de vie des citoyens, en appliquant les lois et les règlements en vigueur, et ce, afin d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité.

Soyez assurés que je vous représenterai du mieux que je pourrai, selon les orientations présentées lors de ma campagne électorale et que je prendrai en considération les demandes que vous m'avez faites et les soumettrai au Conseil afin qu'il y donne suite, dans la mesure du possible.

Je vous souhaite à tous de très joyeuses fêtes et une bonne année 2006.

Au plaisir de vous rencontrer,

Hélène D. Michaud, conseillère du District # 2
875-0241 – 623-2783
Décembre 2005

Conférence de presse tenue le 24 octobre 2005, à la Base de plein air Quatre saisons, officialisant l'obtention de la subvention provinciale/fédérale pour la rénovation du Club Nautique



Sur la photo de droite :

M. Dennis Dawson sénateur libéral fédéral, M. Guy Beaudoin maire de Lac-Sergent, Mme. Hélène D. Michaud conseillère responsable des Loisirs de Lac-Sergent et M. Jean-Pierre Soucy député libéral provincial du Comté de Portneuf

Déplacement du Club Nautique sur le chemin, le 25 novembre 2005



Travaux d'excavation pour construire les fondations, le 28 novembre 2005



et les travaux se poursuivent.....

Message de l'Inspecteur municipal

Sergentois (es), Nouveaux résidents (es),

En tout premier lieu, je vais me présenter : Je suis Stéphane Gauthier, votre nouvel inspecteur municipal à la ville depuis juillet 2005. Ma formation de Technicien en architecture m'a ouvert les portes à ce poste, et j'en suis heureux. C'est la première fois que je travaille dans ce domaine et il y a beaucoup à apprendre. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ancien maire, M. Guy Beaudoin, pour m'avoir transmis sa connaissance dans divers dossiers. Ça m'a beaucoup aidé.

LE CLUB NAUTIQUE

Je suis l'adjoint au chargé de projet dans ce dossier. Je suis sur place pour s'assurer que tout se déroule bien.

La rénovation du bâtiment principal a débuté le 18 novembre 2005 et se terminera vers le 15 mai 2006. La rénovation consiste principalement à rehausser le bâtiment principal et le mettre sur des fondations. Le sous-sol servira d'entreposage pour les canots et kayaks et un local pour les moniteurs sera aménagé. Le sous-sol sera isolé et chauffé un peu plus haut que le point de gel. Il y aura démolition de la cabane à canots et réaménagement complet du terrain.

ABATTAGE D'ARBRES

J'aimerais vous parler un peu de l'abattage d'arbres. Comme vous la savez sans doute, la ville régit la coupe d'arbres. Plusieurs conditions sont à respecter suivant l'article 10.2 du Règlement de zonage. Donc pour toute coupe, il vous faut un permis de la ville.

CHIENS ERRANTS...

Attention avec vos chiens. Cet été, j'ai rencontré beaucoup de chiens en liberté sans leur propriétaire. Tout propriétaire doit garder leur chien en laisse pour la sécurité de chaque citoyen.

ADRESSE CIVIQUE

J'ai remarqué quelques maisons ou chalets sans adresse civique. S'il vous plaît, remédiez à la situation. Merci de votre collaboration!

Je vous souhaite à tous et toutes de très **joyeuses fêtes** et une **Bonne et Heureuse** année 2006.

Stéphane Gauthier, Inspecteur municipal

LE TRANSPORT ADAPTÉ À LAC-SERGENT



Le 17 décembre 2004, l'Assemblée nationale adoptait la Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives concernant le transport adapté. Cette législation fait obligation à toute municipalité non encore desservie par un service de transport adapté public d'offrir aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins.

Le transport adapté est un service de transport en commun qui, comme son nom l'indique, est adapté aux besoins des personnes handicapées. Cependant, seules les personnes handicapées dont l'incapacité compromet grandement leur mobilité peuvent y être admises. Dans ce contexte, la politique d'admissibilité détermine les critères d'admission et le processus de traitement des demandes.

Ainsi, pourra être reconnue admissible toute personne qui répond aux **deux exigences** suivantes:

1. être une personne handicapée, c'est-à-dire « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes »;
2. avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté. Seules les incapacités suivantes pourront être retenues aux fins de l'admissibilité :
 - o incapacité de marcher sur une distance de 400 mètres sur un terrain uni;
 - o incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui, ou incapacité d'en descendre une sans appui;
 - o incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier;
 - o incapacité de s'orienter dans le temps ou dans l'espace;
 - o incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres;
 - o incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle; toutefois, cette incapacité ne peut à **elle seule** être retenue aux fins d'admission.

En vue de l'implantation de ce service, nous devons tout d'abord connaître quel est le nombre de personnes admissibles sur le territoire qui sont intéressées à utiliser ce service, au sein du territoire de la municipalité et quels sont leurs besoins.

Aux personnes concernées : Veuillez s'il vous plaît vous manifester auprès du bureau municipal en téléphonant au 418-875-4854 **AVANT le 15 janvier 2006.** Un questionnaire d'admissibilité sera à remplir. Les informations recueillies demeureront strictement confidentielles.

Nouvelles de l'APPELS – Décembre 2005

Activités du C.A. depuis la rencontre du 17 août 2005

Le texte qui suit présente l'évolution des dossiers que nous menons. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples détails. Vous pouvez également obtenir une foule d'informations via www.appels.ca. Si vous voulez vous impliquer dans un ou l'autre de ces dossiers ou si vous voulez tout simplement devenir membre, utilisez le formulaire ci-joint.

- Le conseil s'est réuni 3 fois. Ces rencontres ont permis de restructurer l'administration de l'APPELS, d'évaluer nos actions 2005 et de planifier les projets pour 2006.
- L'Assemblée Générale Annuelle s'est tenue le 8 octobre. Le rapport annuel du président et les états financiers seront envoyés aux membres. Les élections à la direction ont également eu lieu lors de cette rencontre. Les directeurs élus pour 2006, de même que leur rôle sont donc :

Claude Phaneuf	Président
Grégoire Dubé	Vice-président
Jocelyn Houle	Secrétaire-Trésorier
Louis-Philippe Samson	Directeur
Paul Isabelle	Directeur

Actions

Diagnose – Rapport final 2005 :

Encore une fois cette année, nous avons effectué une série de mesures à différents sites représentatifs du lac. Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces données sur www.appels.ca. Les grandes conclusions sont : pendant la saison chaude, la transparence diminue; la température s'élève rapidement, même en profondeur; les parties profondes du lac deviennent anoxiques (manque d'oxygène); et **le phosphore atteint des niveaux inquiétants** :

- **Le dénominateur commun demeure toujours le phosphore** : les activités humaines contribuent à augmenter sa concentration et il devient l'élément fertilisant déterminant pour la prolifération des algues et plantes aquatiques. **En 2005, le phosphore a atteint un niveau maximal variant entre 15 et 48 µg/l selon l'endroit où la mesure était faite. Le niveau naturel normal est habituellement inférieur à 5; on considère qu'un lac en santé ne devrait pas dépasser 10; à partir de 20, le lac est en danger.**
- Nos observations ont également permis de constater la prolifération de certaines plantes aquatiques envahissantes (dont le Myriophylle), de même qu'une quantité nettement excessive d'algues microscopiques.

Table de concertation du Bassin Versant du Lac Sergent – Rencontre :

Le bassin versant du lac est défini comme étant le territoire dans lequel se situent l'ensemble de ses affluents. Au printemps 2005, de concert avec les intervenants du milieu, l'APPELS décidait de créer une table de concertation qui réunirait les 3 villes impliquées et les intervenants au développement du territoire (promoteur, associations, commerçants, etc.), 2 fois par année pour discuter des problématiques environnementales du lac afin d'arriver à suggérer des actions concrètes et harmonisées sur l'ensemble du bassin versant. La réunion prévue à l'automne n'a pas donné les résultats escomptés compte tenu du processus électoral et possiblement d'autres facteurs. La prochaine réunion se tiendra en avril 2006.

Demande de subvention – FAQDD :

Le Fonds d'Action Québécois pour le Développement Durable (FAQDD) met à la disposition des organismes à but non lucratif des fonds pour poser des actions de conservation de l'environnement. L'APPELS a récemment posé sa candidature pour un projet.

Ce projet vise l'embauche d'un stagiaire spécialisé en éco-conseil (formation à l'université du Québec à Chicoutimi). Le rôle de cette personne sera de sensibiliser les citoyens au besoin d'agir et de les accompagner dans les premières démarches de mise en place d'actions concrètes : renaturation, compostage, remplacement des engrais, réduction du lessivage vers le lac, etc. De la stratégie, il faut passer à l'action ... mais l'engagement des citoyens est primordial.

Nous croyons qu'un projet de sensibilisation axé sur l'action dans chaque petit secteur du bassin versant est, à ce stade-ci, une priorité. Un spécialiste externe pourra expliquer de façon neutre les tenants et aboutissants des problématiques environnementales et des règlements en place, à apporter ou à modifier. Il pourra certainement amener les citoyens à mieux voir autour d'eux et à agir pour la communauté.

La municipalité a d'ailleurs appuyé notre demande de subvention à la FAQDD en accordant une aide financière de 3 700 \$. La réponse de la FAQDD est attendue pour janvier 2006. Le projet aurait lieu pendant l'été.

Rencontre avec le nouveau conseil municipal :

L'APPELS a rencontré le maire et les quatre conseillers récemment élus. Nous avons donc eu l'occasion de présenter les priorités environnementales que l'APPELS entend soutenir pendant la prochaine année. Une lettre à cet effet a été remise au maire. Vous pouvez la consulter sur www.appels.ca. Une copie du rapport de la diagnose 2005 a également été remise et présentée par M. Isabelle.

Selon l'APPELS, la rencontre a été très constructive : la municipalité a manifesté son intention de travailler en collaboration avec nous pour protéger l'environnement du lac, pour poser des actes concrets dans cette réalisation.

Communications avec les membres et le public :

- **Courriel périodique** : Nous travaillons actuellement à mettre à jour les coordonnées de tous nos membres afin d'obtenir une adresse électronique qui nous permettra de vous envoyer un compte-rendu mensuel de nos activités. Si ce n'est pas déjà fait, communiquez avec nous pour nous faire part de toute modification à cet égard.
- www.appels.ca : le site web demeure au centre de notre plan de communication. Le site sera mis à jour de façon périodique en présentant les résultats de nos travaux.
- **Le Jaseur** : La municipalité continuera également à nous accorder quelques pages pour informer l'ensemble des résidents à l'occasion de chaque parution du Jaseur.
- Le Catherinois servira à informer les résidents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui vivent dans le bassin versant du lac.
- Selon la situation, d'autres médias seront utilisés de façon ponctuelle.

Projets pour 2006 :

Projet FAQDD (voir plus haut) :

- Advenant l'obtention de la subvention, ce projet constituera évidemment une grande partie de nos activités pendant l'été 2006.

Monitoring été 2006 :

- Le suivi du lac continuera avec quelques modifications pour aller chercher plus d'information sur certaines régions du lac et ses affluents. La ville a d'ailleurs manifesté son intention de soutenir encore ce travail pour l'été 2006.

Autres projets 2006 – version préliminaire :

- Balisage du Myriophylle.
- Modification de la réglementation concernant les fertilisants.
- Inventaire des bateaux, code d'éthique.
- Répertoire des installations septiques et modélisation de l'apport de phosphore dans le bassin versant.

Devenir membre – Formulaire d’Inscription

L’APPELS est une association bénévole dont les actions visent la protection de l’eau de notre lac et elle dépend de vous, votre implication, votre écoute et votre soutien financier !

Il n’en coûte que 10\$ pour devenir membre (1^{er} mai au 30 avril). Bien entendu, toute contribution additionnelle est bienvenue et sera grandement appréciée !

Vous avez du temps, vous voulez vous impliquer encore plus, alors joignez-vous à l’équipe des directeurs ou donnez simplement votre nom pour participer à des actions bien ponctuelles : porte à porte, balisage, écrire des textes, etc.

Ce formulaire est également disponible sur www.appels.ca .

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE
L’ENVIRONNEMENT DU LAC SERGENT (APPELS)**

10, rue de l’Orée des Bois, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. G0A 3M0
www.appels.ca Tél.: (418) 875-4717

INSCRIPTION COMME MEMBRE FINISSANT LE 30 AVRIL DE CHAQUE ANNÉE

Autres membres à inscrire

à la même adresse

Prénom : _____ Nom de famille : _____ <u>Adresse de correspondance</u> No _____ Rue, Ave, Boul. _____ App. _____ Ville _____ (Québec) Code postal _____ Tél.: (418) ____ - _____		<u>Prénom</u> <u>Nom de famille</u> _____ _____ _____ _____
---	--	---

**Adresse dans le bassin versant (Lac Sergent, St-Raymond, Ste-Catherine de Jacques-Cartier)
si différente de l’adresse de correspondance**

No _____ Rue, Ave _____ App. _____
Ville _____ (Québec) Code postal _____ Tél.: (418) ____ - _____

Adresse courriel pour recevoir de l’information de l’Association durant l’année

_____@_____

MONTANT JOINT : _____

(FORMULAIRE DÉTACHABLE)

MOT DU COMMODORE

Bonjour à tous les résidentes et résidents de Lac-Sergent,

C'est avec un grand plaisir que je débute mon mandat de Commodore. Cette année encore le défi est grand et je me joins à toute l'équipe de direction de l'Association Nautique pour vous promettre une saison 2006 inoubliable.

En 2006, le Club nautique fêtera son centenaire de fondation et plusieurs activités souligneront cet anniversaire. Des bénévoles travaillent déjà à organiser des activités qui nous rappelleront certaines périodes de vie des cents dernières années au lac Sergent.

Pour la première fois de son histoire, le club de canotage du lac Sergent accueillera au mois d'août 2006 le championnat Cloverleaf. Cette régates regroupe tous les clubs de canoë-kayak de la province de Québec et celle de l'Ontario. Lors de cette compétition, nous prévoyons recevoir entre 250 et 300 athlètes âgés entre 9 et 14 ans. Ne manquez surtout pas, à la ligne de départ les courses de canots de guerre, toujours spectaculaires, où neuf C-15 se disputeront la victoire. Tout un challenge nous attend et un groupe de bénévoles travaille déjà à l'organisation d'une des plus belles régates.

Je tiens à souligner le temps et l'effort fournis par l'ancien conseil de Ville, tout particulièrement Mme Hélène D. Michaud et M. Guy Beaudoin, pour la réalisation d'un projet tant convoité au Lac Sergent, le rehaussement du chalet nautique. Ce sera la plus belle réalisation depuis les 30 dernières années à survenir à Lac-Sergent.

Au nom de l'Association Nautique je désire aussi souhaiter la bienvenue au nouveau Conseil de Ville et à son nouveau maire M. Denis Racine. L'Association compte maintenir avec la Ville une relation de partenariat qui lui permettra d'offrir une panoplie de services et loisirs à la communauté des sergentois et sergentoises. L'objectif de l'Association est de divertir ses membres en harmonie avec le milieu de villégiature de notre lac.

Les directeurs et moi vous souhaitons un agréable temps des fêtes, une bonne et heureuse année et, même s'il est un peu loin, un bon été 2006.

Mathieu Dubuc

www.lac-sergent.com

Notre activité de quilles est pour bientôt, pour de plus amples renseignements veuillez consulter notre site internet ou bien contactez nos responsables :
Michèle Paquet tél. 525-7650 / Josette Lemieux tél. 875-4700

Si vous désirez des informations sur le Cloverleaf, dès le mois de mars, le site comportera une section où vous trouverez une mine d'information.
Et si vous êtes intéressés à y participer en tant que bénévoles, plusieurs postes seront disponibles alors consultez le site régulièrement.

Vous êtes tous invités à participer aux activités qui marqueront le 100e anniversaire du Club Nautique.
Nous mettrons à jour le site aussitôt que les dates des événements seront connues.

www.lac-sergent.com



Association Nautique
Lac Sergent

OFFRES D'EMPLOI – ÉTÉ 2006

L'Association Nautique du Lac Sergent (ANLS) est à la recherche de candidats âgés de 16 ans et plus pour former son équipe pour l'été 2006. Les postes à combler sont :

un (1) coordonnateur (20 ans et plus)

cinq (5) moniteurs au camp de jour	un (1) entraîneur-chef au club de canotage
un (1) surveillant-sauveteur chef	quatre (4) entraîneurs au club de canotage
un (1) surveillant-sauveteur adjoint	deux (2) responsables aqua-bar
un (1) préposé entretien piste d'hébertisme	un (1) préposé entretien de la flotte de bateaux

un (1) assistant gestion et coordination Cloverleaf

un (1) préposé à l'entretien général	un (1) préposé à la tonte de pelouse
--------------------------------------	--------------------------------------

L'Association se réserve le droit d'ajouter, enlever et de modifier les postes ou le nombre de postes et leurs fonctions en tout temps. Certains postes pourraient être offerts à temps partiel.

QUALITÉS RECHERCHÉES :

Passionné(e) du plein air, créatif et débrouillard avec les jeunes, habile à travailler en équipe, responsable, dynamique, sain esprit sportif.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Par souci de sécurité pour nos jeunes, nous exigeons que le coordonnateur ainsi que tous les moniteurs et entraîneurs possèdent leur accréditation reconnue en premiers soins et RCR de même que la carte de conducteur d'embarcations de plaisance.

Les moniteurs au camp de jour doivent avoir suivi une formation en animation offerte par l'Unité régionale de loisir (URLC, ancien Conseil régional du loisir) de Québec.

Les entraîneurs doivent avoir les 3 volets de la formation du P.N.C.E. (niveau 2) et pratiquer le canoë-kayak

Les surveillant-sauveteur chef et surveillant-sauveteur adjoint doivent détenir les attestations suivantes : Médaille et Croix de Bronze, Sauveteur National Piscine (plage est un atout supplémentaire). Leader et Moniteur sont requis pour le poste de surveillant-sauveteur chef seulement.

L'assistant à la gestion et coordination Cloverleaf doit détenir un diplôme d'études collégiale dans un programme de loisirs ou en être à la dernière année, posséder des aptitudes à gérer convenablement des situations imprévues et résoudre des problèmes urgents et posséder l'expérience dans l'organisation d'au moins un événement de moyenne envergure.



*Association Nautique
Lac Sergent*

Le préposé à l'entretien de la piste d'hébertisme doit posséder des habiletés à effectuer des tâches manuelles notamment l'utilisation d'outils pour la réparation et construction de modules.

Le préposé à la réparation de la flotte de bateaux doit posséder des habiletés à effectuer des tâches manuelles notamment avec le bois, résine et fibre de verre pour la réparation et l'entretien de bateaux et autres accessoires connexes.

Les responsables de l'aqua-bar doivent avoir au moins 18 ans et posséder des connaissances pour opérer et balancer une caisse enregistreuse .

Aucune qualification n'est requise pour les postes de préposé à l'entretien général et de préposé à la tonte de pelouse, néanmoins les personnes intéressées doivent être minutieuses, consciencieuses et autonomes. Ces emplois sont sujets à des horaires variables et sont ouverts à tous, jeunes et moins jeunes.

Possédez-vous toutes les qualifications requises? Vous voulez plus de détails ?

Obtenez la description complète des postes offerts (disponible en janvier 2006):

- Via le site de Lac-Sergent : www.lac-sergent.com
- En faisant la demande par courriel : anls2006@lac-sergent.com
- Ou en écrivant à l'adresse suivante :

M. Mathieu Dubuc, Commodore
Association Nautique Lac Sergent
1149, Chemin Tour du Lac Nord
Lac Sergent (Québec) G0A 2J0

Un de ces emplois vous intéresse ? Faites nous parvenir dès maintenant votre offre de candidature ou votre curriculum vitae à l'adresse ci-dessus en y joignant une photocopie des attestations requises.

Q La date limite pour déposer votre offre de candidature est le 18 février 2006

VILLE - OFFRES D'EMPLOIS - TRAVAUX SAISONNIERS

<p align="center">Tonte de pelouse (Contrat)</p> <p>Terrain de la municipalité situé sur le lot 566-p (1590, ch. Tour-du-Lac Nord) pour l'année 2006.</p> <p>Terrain de la municipalité où est située l'affiche « Bienvenue au Lac Sergent » pour l'année 2006.</p> <p>Pré-requis: Avoir 16 ans ou plus Fournir la tondeuse et l'essence</p> <p>Conditions: \$ 300.00 pour la saison pour le terrain situé au 1590, ch. Tour-du-Lac Nord</p> <p>\$ 400.00 pour la saison pour le terrain où est située l'affiche de Bienvenue</p> <p>Le total de \$ 700.00 est versé en 2 versements : En juin et en août.</p>	<p align="center">Inspecteur municipal adjoint / saisonnier</p> <p>Description : Assister l'entrepreneur à la vidange des fosses durant la tournée de l'été. Assister l'inspecteur municipal dans divers travaux publics.</p> <p>Pré-requis: Avoir 16 ans ou plus Disposer d'une automobile</p> <p>Conditions: \$ 10.00 / heure Les frais de déplacements de l'automobile sont remboursés. Possibilité d'un revenu d'environ \$ 4,000.00 pour l'été.</p>
<p align="center">Préposé à la rampe de mise à l'eau (Personnes retraitées, pensez-y !)</p>	<p align="center"><u>DATE LIMITE DES SOUMISSIONS</u></p>
<p>Description : Être préposé à la rampe de mise à l'eau selon l'horaire fournie ultérieurement. La rampe est ouverte à des heures variables. Un télé-avertisseur et un agenda sont fournis afin de prendre les rendez-vous.</p> <p>Pré-requis: Avoir 16 ans ou plus Être disponible la fin de semaine (selon l'horaire) Disposer d'un véhicule</p> <p>Conditions: \$ 10.00 / heure Les frais de déplacements du véhicule sont remboursés. Possibilité d'un revenu d'environ \$ 1,400.00 pour l'été.</p>	<p align="center"><i>Limite de soumission des candidatures:</i></p> <p align="center"><u>15 MARS 2006</u></p> <p align="center"><i>Veillez envoyer votre candidature à :</i></p> <p align="center"><i>Ville de Lac-Sergent</i> <i>Emploi d'été</i> <i>1149, chemin Tour-du-Lac Nord</i> <i>Lac-Sergent, Qc G0A 2J0</i></p> <p align="center"><i>Pour plus d'information : 875-4854</i></p>



ATTENTION IMPORTANT !!
Collecte des ordures/recyclage

Changements majeurs à compter du 1^{er} janvier 2006

Les contrats de la collecte des ordures ménagères ainsi que des matières recyclables ne sont maintenant plus gérés par les municipalités dans Portneuf. C'est la nouvelle **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf** qui a octroyé le contrat jusqu'au 31 décembre 2010 à Service Matrec inc. (le même entrepreneur qui desservait Lac-Sergent).

L'horaire du site d'enfouissement est changé. La cédule des collecte doit donc être aussi changée, vous trouverez **à l'endos un calendrier pour l'année 2006.**

MAINTENANT (à compter du 1^{er} janvier):

Ordures et recyclage **le MARDI dès 6h00** jusqu'à 19h00.

Collecte des ordures l'HIVER AUX DEUX SEMAINES. Collecte du recyclage AUX DEUX SEMAINES à l'année. Le recyclage est donc à favoriser!

<u>Monstres</u> :	Mardi 18 avril et 14 novembre 2006
<u>Feuilles et herbes</u> :	Mardi 30 mai et 3, 17 et 31 octobre 2006
<u>Sapins de Noël</u> :	Mardi 24 janvier 2006

**** Dernière collecte en décembre : lundi 26 décembre 2005 ordures et recyclage, puis prochaine collecte le mardi 10 janvier 2006 (consulter le calendrier à l'endos)**

Des **bacs verts à recyclage** sur roues vous ont été distribués. Ces bacs sont la propriété de Services Matrec inc. Les bacs bleus que la Ville avait distribués antérieurement peuvent vous servir pour l'intérieur, mais vous devez maintenant utiliser les bacs verts pour le recyclage au chemin.

Nouvel horaire du **site d'enfouissement de Saint-Raymond** :

8h00 à 16h45 du mardi au samedi

Fermé le dimanche et le lundi

Endroit : 590 chemin du Bourg-Louis

Aussi gratuit à Neuville : 1304 Chemin du Site, Neuville

Pour l'horaire appeler : 418-876-2714



Services Matrec inc
277-2491

Municipalité de
Lac-Sergent

D = Déchets
S = Sapins

R = Recyclage
F = Herbes et feuilles

M = Objets volumineux (Monstres)

Janvier 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 D R	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24 S D R	25	26	27	28
29	30	31				

Février 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7 D R	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21 D R	22	23	24	25
26	27	28				

Mars 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7 D R	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21 D R	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4 D R	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18 M D R	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
	30					

Mai 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2 D R	3	4	5	6
7	8	9 D	10	11	12	13
14	15	16 D R	17	18	19	20
21	22	23 D	24	25	26	27
28	29	30 F D R	31			

Juin 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6 D	7	8	9	10
11	12	13 D R	14	15	16	17
18	19	20 D	21	22	23	24
25	26	27 D R	28	29	30	

Juillet 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
2	3	4 D	5	6	7	1 8
9	10	11 D R	12	13	14	15
16	17	18 D	19	20	21	22
23	24	25 D R	26	27	28	29
30	31					

Août 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1 D	2	3	4	5
6	7	8 D R	9	10	11	12
13	14	15 D	16	17	18	19
20	21	22 D R	23	24	25	26
27	28	29 D	30	31		

Septembre 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5 D R	6	7	8	9
10	11	12 D	13	14	15	16
17	18	19 D R	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3 F D R	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17 F D R	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31 F D R				

Novembre 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14 M D R	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28 D R	29	30		

Décembre 2006

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12 D R	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26 D R	27	28	29	30
	31					